



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

détenus

Question écrite n° 79894

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le rapport d'information du Sénat intitulé « Prison et troubles mentaux : comment remédier aux dérives du système français ? », qui a été rendu public le 5 mai 2010. Constatant qu'il existe en milieu carcéral une proportion très élevée de personnes atteintes de troubles mentaux dont la prise en charge n'est pas assurée de manière satisfaisante, ses auteurs se prononcent entre autres pour une réécriture de l'article 122-1 du code pénal afin de prévoir explicitement une atténuation de peine en cas d'altération du discernement, un renforcement de la formation des psychiatres à la pratique médico-légale et à l'exercice de la médecine pénitentiaire, une amélioration des conditions de l'expertise, enfin un développement conséquent de la palette d'outils disponibles pour prendre en charge les malades mentaux ayant commis des infractions. Il lui demande si ces recommandations, ou d'autres formulées dans le rapport, sont de nature à retenir l'attention du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79894

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5999

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)